EOLIENNES ET GAZ A EFFET DE SERRE

Toute production d'énergie entraîne des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
Les éoliennes font-elles partie des bons élèves ?

LES ENERGIES

L'**éolien terrestre**, comme les autres énergies renouvelables, **fait partie des filières** de production d'énergie **les moins émettrices de GES**, 30 fois moins que le gaz naturel, 56 fois moins que le pétrole et 67 fois moins que le charbon[1]. Cette estimation réamisée par l'Ademe est confirmée par le GIEC, Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat[2].

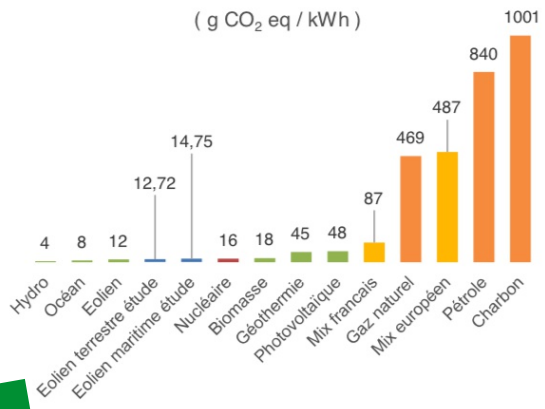

BILAN DES GES POUR UNE EOLIENNE

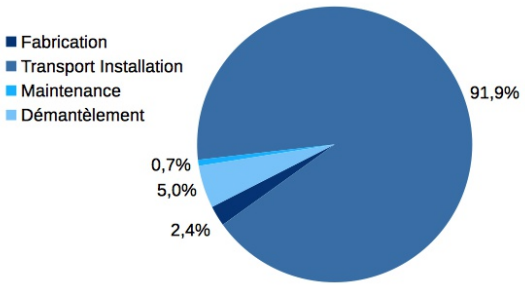

De l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication jusqu'à son traitement en fin de vie, en passant par sa commercialisation et son usage, l'éolienne émet des GES principalement lors de son **transport et de son installation**. Pour les éoliennes terrestres, le transport et l'installation représentent 91,9% des émissions, le démantèlement 5,0%, la fabrication 2,4% et la maintenance 0,7%[3]. Il n'y a pratiquement **pas d'émission de GES** lors de la **production** d'éléctricité

Sources :
1 : Cycleco 2015. « Analyse du Cycle de Vie de la production d'électricité d'origine éolienne en France », Rapport final. ADEME, d'après le rapport du GIEC 2011
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/impacts-environnementaux-eolien-francais-2015-rapport.pdf`
2 : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ipcc_wg3_ar5_annex-iii.pdf#page=7
3 : Life-cycle green-house gas emissions of onshore and offshore wind turbines, S. Wang et al, Journal of Cleaner Production, 2019, Vol 210, pp 804-810, https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2018.11.031

avec le soutien de :

CITOYENS DU ZEF
Contact : citoyensduzef@gmail.com

Février 2021